

Paris, le 19 novembre 2025

## Chiffres-clés 2024

### Coiffure : la micro-entreprise a-t-elle atteint son plafond ?



Dans un contexte économique où le chiffre d'affaires moyen des salons a connu selon le baromètre UNEC-HAIRNET, une baisse de 2,75 % entre 2024 et 2023 et de -2,20 entre 2023 et 2022, les chefs d'entreprise ont recruté moins d'apprentis (-3,3% soit 814 apprentis de moins) et moins de salariés (-2,8% soit 3017 salariés en moins) en 2024.

#### 1. La coiffure, un secteur toujours plus attractif ?

Alors que le nombre de créations d'établissements s'établit à un niveau record avec 9 823 nouveaux établissements (soit +10% par rapport à 2023), le nombre de fermetures d'établissements s'élève à 8 149 (en baisse de 1% par rapport à 2023) et le taux de défaillance est stable en 2024 par rapport à 2023 (1% vs 0,92 %).

Le solde s'avère donc positif avec +1 674 établissements, en croissance de 2%, portant ainsi le nombre total d'établissements à 111 177, quand les années passées le solde était de 696 en 2023 et de 538 en 2022.

La coiffure est donc un secteur porteur qui attire toujours plus d'entrepreneurs même s'il requiert une grande variété de compétences techniques et de gestion pour durer dans le temps.

Selon nos statistiques, 40 % des établissements créés fermeront dans les 5 prochaines années. D'où l'importance pour les professionnels de se former à la gestion d'entreprise et la création par l'UNEC d'une offre dédiée avec l'I2CR (Institut Coiffeur Créateur Repreneur).

## **2. Première baisse du nombre d'apprentis depuis 2018**

Concernant l'évolution de l'apprentissage en 2024 par rapport à 2023, le nombre diminue de 3,3 % pour la première fois depuis 2018, probablement en lien avec la réforme de 2023 du code de l'artisanat qui a simplifié l'accès à l'installation dans la profession. Depuis cette date, 3 années d'expérience professionnelle suffisent pour devenir chef d'entreprise de coiffure. Une situation dénoncée par l'UNEC et dont on perçoit aujourd'hui les effets : les deux formations principales, CAP et BP, connaissent en 2024 une baisse des effectifs de 5 % pour chacune d'entre elles.

Les apprentis d'aujourd'hui sont les coiffeurs de demain. « Nous devons maintenir la pression sur le gouvernement pour sanctuariser les aides à un système qui a fait ses preuves surtout dans cette période de débat budgétaire tendu », déclare Christophe Doré, Président de l'Union nationale des entreprises de coiffure.

## **3. La micro stagnation**

Entre 2011 et 2023, le secteur de la coiffure connaît une baisse significative du nombre de salariés (- 17 064) qui s'accompagne d'une forte hausse du nombre de micro-entrepreneurs (+222 %) soit 21 546 créations de micro-entreprises. En 2023 par rapport à l'année 2022, le nombre a augmenté de 1790 établissements soit +6,1%.

Si cette transformation du modèle économique a impacté le secteur de manière considérable, avec une croissance constante depuis 2011, le nombre de micro-entreprises reste en proportion, constant depuis 2021 à 28% par rapport au nombre total d'établissement lequel était en augmentation de 7% en 2023. Cela constitue une évolution notable dans la dynamique de croissance des micro-entreprises dans le secteur de la coiffure.

## **A propos de l'Union nationale des entreprises de coiffure**

Première organisation professionnelle du secteur de la coiffure, l'UNEC jouit d'une présence nationale à travers 13 unions régionales, 96 syndicats départementaux, 185 salariés et 3000 élus bénévoles. Acteur majeur du dialogue social, engagé pour défendre les intérêts socio-économiques de la profession, l'UNEC travaille à une vision du métier résolument tournée vers l'avenir autour des enjeux liés à la formation, la RSE ou encore le digital. L'UNEC est aussi l'interlocuteur privilégié de tous les chefs d'entreprise (avec ou sans salariés) avec pour mission de les accompagner dans la transformation du métier. Enfin l'UNEC endosse le rôle de représentant de la profession auprès des institutions en les sensibilisant pour valoriser et créer les conditions de son développement.

Plus d'informations sur : [www.unec.fr](http://www.unec.fr)

### **Contacts presse :**

**communication@unec.fr**

01 42 61 50 65

**Christelle Pelka**

Directrice du Cabinet du Président

[christelle.pelka@unec.fr](mailto:christelle.pelka@unec.fr)

01 42 61 53 24